

La municipalité de Sartilly-Baie-Bocage prépare la rentrée des écoles publiques



Le conseil municipal a entériné la création de huit postes non permanents aux écoles publiques de Sartilly-Baie-Bocage (Manche) à la rentrée. Deux jeunes en service civique (24 heures/semaine) vont aussi être recrutés pour une durée de huit mois au sein du service périscolaire. Ouest-France

Lors du dernier conseil municipal du jeudi 10 juillet 2025, Laëtitia Vautier, maire adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, a évoqué les évolutions à venir à la rentrée des écoles publiques.

La rentrée des écoles publiques de Sartilly-Baie-Bocage (Manche) a été discutée lors du conseil municipal du jeudi 10 juillet 2025. Le principal changement concerne le retour à la semaine de quatre jours, acté à l'automne dernier. Les nouveaux rythmes seront les suivants : 8 h 30-12 h et 13 h 50-16 h 20 (maternelle) ; 8 h 30-12 h et 14 h-16 h 30 (élémentaire) le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Par conséquent, les temps d'activités périscolaires, instaurés en 2013

le vendredi après-midi, ont pris fin le 4 juillet dernier.

Fin de la surveillance gratuite

La rentrée sera aussi marquée par la fin des surveillances gratuites pour les élèves prenant le bus avec un tarif fixé à 1,20 €/jour (goûter et accompagnement au bus compris). L'accueil périscolaire est fixé à 1,20 € et 2,50 € le soir (goûter compris) pour ceux ne prenant pas le bus. « **Les représentants légaux venant récupérer les enfants se verront appliquer une tarification de 3 € par quart d'heure de retard après un premier avertissement et hors circonstances exceptionnelles** », prévient [Laëtitia Vautier](#), maire adjointe aux affaires scolaires et périscolaires. L'élu(e) évalue à 8 500 € le gain annuel, pour la commune, à l'école élémentaire depuis la mise en place des nouveaux horaires.

Lire aussi : [Dans le Sud-Manche, cette association des parents d'élèves des écoles publiques change de têtes](#)

Le dispositif cantine à 1 € reconduit

Arrivant à échéance, le dispositif de la cantine à 1 € est reconduit, mais avec une modification car il faudra désormais un quotient familial inférieur ou égal à 1 000, quelle que soit la commune de résidence, pour en bénéficier. Les familles de [Sartilly-Baie-Bocage](#) paieront le repas 4,20 € pour un quotient familial compris entre 1 001 et 1 500 (5,70 € hors commune) et 4,30 € pour un quotient supérieur à 1 501 (5,70 € hors commune).

Don de matériel

Gestionnaire de la salle [Saint-Michel](#) jusqu'au 17 mai dernier, terme du bail emphytéotique, l'association Entraide a fait don à la commune de tout le matériel s'y trouvant, dont 21 tables, 66 chaises et toutes les pièces présentes dans la cuisine. En attendant la réalisation du projet de restaurant scolaire route du Manoir, la salle [Saint-Michel](#), qui a donc été rachetée par la municipalité au printemps, abrite toujours la cantine des élèves de l'école élémentaire comme c'est le cas depuis quelques années.

Lire et faire lire

La municipalité va enfin adhérer à l'association Lire et faire lire pour un montant de 60 € par an et par bénévole. « **Un bénévole de cette association viendra faire une intervention par semaine pour des lectures à l'école élémentaire, à des groupes de deux à six élèves volontaires, sur le temps périscolaire du midi**, explique [Laëtitia Vautier](#). **Un appel au recrutement**

d'autres bénévoles va se faire *via* les réseaux sociaux de la commune et les représentants de l'association seront présents au forum des associations le samedi 30 août. »